

Le mardi 3 septembre 2024, à 18 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis à Moulin Carman, à Kernilis, sous la présidence de Madame Marguerite LAMOUR.

Etaient présents les délégués suivants : Christophe BELE, Anne BESCOND, Bernard BRIANT, Christophe COLIN, Stéphane CORRE, Pascal CORNIC, Daniel GODEC, Pierre GUIZIOU, François-Xavier IMBERDIS, Marc JEZEQUEL, Marguerite LAMOUR, Olivier LE FUR, Olivier MARZIN, Gilles MOUNIER, Yves ROBIN, Chantal SOUDON, André TALARMIN, Guy TALOC

Etaient absents : Marie-Annick CREAC'HCADDEC, Nathalie CHALINE, Thierry GAUDEDEC, Nadège HAVET a donné pouvoir à Guy TALOC, Jean JEZEQUEL, Lucien KEREBEL, René PAUGAM, Jean-François TREGUER

Madame la Présidente salue l'assemblée réunie à Moulin CARMAN, pour la quatrième séance du Comité Syndical de cette année.

Madame la Présidente procède ensuite à l'appel, et ouvre la séance. Madame Anne BESCOND est la secrétaire de séance.

Après un rappel des points du procès-verbal de la dernière séance du 15 juillet 2024, et sans remarque de la part des délégués, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente présente aux membres l'ordre du jour de la séance. Elle explique la raison de la tenue de cette plénière en extérieur sur le site de Moulin CARMAN : à savoir la visite du patrimoine propriété du Syndicat des Eaux du Bas-Léon à l'issue du comité syndical. Cette visite a pour objectif de permettre aux délégués d'avoir une vision concrète des biens du SEBL ainsi que leur état respectif, dans la perspective de l'étude qu'il est prévu de mener prochainement sur le devenir de ces derniers.

Une visite de l'usine de production d'eau potable de Kerlouron est ensuite organisée.

## I. SAGE – PROGRAMMES OPERATIONNELS

Affaire soumise à délibération :

- Appel à projet Fonds Vert pour une étude de faisabilité en vue de l'élaboration d'un plan d'actions sur un marais rétro-littoral
- Délibération n° 23 : Appel à projet Fonds Vert – axe 3 : Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030  
Projet 2024 : Etude de faisabilité pour l'élaboration d'un plan d'actions sur un marais rétro-littoral sur le territoire du SAGE Bas-Léon

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des milieux aquatiques rappelle que ce projet émane d'une demande de l'Agence de l'Eau de réaliser une étude portant sur la gestion d'un marais rétro-littoral. Initialement, 8 sites avaient été présélectionnés parmi lesquels 3 ont été retenus pour l'étude.

Le Bureau d'étude retenu devra déterminer le ou les 2 marais rétro-littoraux retenu(s).

Ce projet relevant de l'enveloppe du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau, consommée ; le SEBL a été orienté vers le Fond Vert pour une demande de subvention à hauteur de 80% du coût (60 772 € TTC).

Madame la Présidente soumet au vote la délibération relative à ce projet.

**VOTE :** Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

## II. ALIMENTATION EAU POTABLE

Affaire soumise à délibération :

▪ **Opération de dévasement et travaux sur les équipements des retenues d'eau brute (Moulin Neuf et Baniguel)**

- **Délibération n° 24 : Déclaration de projet concernant l'opération de curage des retenues d'eau brute**

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau potable informe que l'enquête publique réalisée du 24 juin 2024 au 25 juillet 2024 n'a fait l'objet d'aucune remarque et a reçu un avis favorable de la Commissaire enquêtrice.

Il précise que la réalisation de ces travaux permettra d'évacuer 22 000 m<sup>3</sup> de sédiments anciens, et nécessitera plus de 2 000 rotations de camions/tracteurs bennes sur le site.

Le budget global de cette opération est estimé à 900 000 HT.

A la question de Monsieur JEZEQUEL, à savoir ce que deviennent les vases récupérées, Monsieur TALOC répond que les sédiments séchés serviront au régilage de parcelles du Syndicat et à créer des talus paysagers en lien avec le programme bocager porté par le Syndicat.

Madame la Présidente soumet cette délibération relative à la déclaration du projet de curage des retenues d'eau brute de Moulin Neuf et Baniguel au vote de l'assemblée.

**VOTE :** Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

## III. AFFAIRES FINANCIERES

Affaires soumises à délibération :

▪ **Constitution d'une Commission de Contrôle Financier (CCF)**

- **Délibération n° 25 : Constitution de la Commission de Contrôle Financier (CCF)**

Afin de se conformer à l'obligation dictée par l'article R.2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat des Eaux du Bas-Léon se doit de mettre en place une Commission de Contrôle Financier. Cette commission est un organe consultatif qui a en charge le contrôle annuel des comptes produits par le(s) délégataire(s).

Aussi, Madame la Présidente propose la constitution de cette commission avec une composition similaire à la commission d'appels d'offres, et avec les mêmes membres.

La délibération de constitution de la CCF est ainsi soumise au vote de l'assemblée.

**VOTE :** Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

▪ **Gratification pour départ à la retraite d'un agent, cessation de mandat d'un élu et autres évènements**

**Délibération n° 26 : Gratification pour départ à la retraite d'un agent, cessation de mandat d'un élu et autres évènements**

Madame la Présidente, estimant important de pouvoir récompenser les agents du SEBL et les élus, pour les services rendus, présente aux délégués une délibération sur ce point.

Ces gratifications interviendront dans le cadre de certains évènements, tels que le départ en retraite d'un agent, la cessation de mandat d'un élu, lors de naissance, mariage, décès, etc.

Le montant maximum pour ce type de gratification est fixé à 200 € par agent.

Madame la Présidente soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

**VOTE :** Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18h31.

Les délégués sont ensuite conviés à la visite du patrimoine du Syndicat autour de la prise d'eau et de l'usine de Kerlouron.

La secrétaire de Séance  
Anne BESCOND



La Présidente,  
Marguerite LAMOUR



Annexe : Liste des présents et excusés



Feuille de présence à la réunion  
du 3 septembre 2024

Le recueil des informations personnelles est nécessaire pour veiller à l'atteinte du quorum et à la validité des délibérations. Les données recueillies sont reprises dans l'entête des délibérations et du compte rendu de séance. Vous disposez de droits sur ces données personnelles (rectification, suppression...) que vous pouvez exercer en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh

MEMBRES TITULAIRES (classés par ordre alphabétique)				COMPETENCES				Présent(e)	Excusé(e)	Le cas échéant, Pouvoir donné à
Civilité	Prénom	NOM	Structure	AEP	Animation du SAGE	GEMA	Autres Missions			
Monsieur	Christophe	BELE	CLCL	●	●	●	●	x		
Madame	Anne	BESCOND	Haut-Léon Communauté		●	●	●	x		
Monsieur	Bernard	BRIANT	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Christophe	COLIN	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Stéphane	CORRE	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Pascal	CORNIC	CLCL	●	●	●	●	x		
Madame	Marie-Annick	CREAC'HCADEC	CCPA	●	●	●	●		x	
Madame	Nathalie	CHALINE	Brest Métropole		●		●			
Monsieur	Thierry	GAUDEC	Commune de Tréfléz	●			●			
Monsieur	Daniel	GODEC	CCPA	●	●	●	●	x		
Monsieur	Pierre	GUIZIOU	CLCL	●	●	●	●	x		
Madame	Nadège	HAVET	CCPA	●	●	●	●		x	Guy TALOC
Monsieur	François-Xavier	IMBERDIS	CLCL	●	●	●	●	x		
Monsieur	Jean	JEZEQUEL	CCPL		●	●	●			
Monsieur	Marc	JEZEQUEL	CAPLD	●	●	●	●	x		
Monsieur	Lucien	KEREBEL	CCPI	●	●	●	●		x	
Madame	Marguerite	LAMOUR	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Olivier	LE FUR	CCPA	●	●	●	●	x		
Monsieur	Olivier	MARZIN	CCPA	●	●	●	●	x		
Monsieur	Gilles	MOUNIER	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	René	PAUGAM	CLCL	●	●	●	●			
Monsieur	Yves	ROBIN	CCPI	●	●	●	●	x		
Madame	Chantal	SOUDON	CAPLD	●	●	●	●	x		
Monsieur	André	TALARMIN	CCPI	●	●	●	●	x		
Monsieur	Guy	TALOC	CCPA	●	●	●	●	x		
Monsieur	Jean-François	TREGUER	CCPA	●	●	●	●			
			26					18	3	1



## Feuille de présence à la réunion du 3 septembre 2024

Le recueil des informations personnelles est nécessaire pour veiller à l'atteinte du quorum et à la validité des délibérations. Les données recueillies sont reprises dans l'entête des délibérations et du compte rendu de séance. Vous disposez de droits sur ces données personnelles (rectification, suppression...) que pouvez exercer en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [protection.donnees@cdg29.bzh](mailto:protection.donnees@cdg29.bzh)

### INVITES (ordre alphabétique)

Civilité	Prénom	NOM	Structure	Présent(e)	Excusé(e)
Madame	Anne	ABHERVE GUEGUEN	Comptable Publique		X
Madame	Michèle	ABHERVE	SEBL		X
Madame	Mélanie	BARIC	SEBL	X	
Madame	Charlotte	CARIOU	SEBL	X	
Monsieur	Julien	CHARBONNEL	ARS		
Madame	Françoise	DAMIEN	SEBL	X	
Madame	Noémi	DEBAT	SEBL	X	
Monsieur	Jean-Marc	DUBOULET	AELB		X
Monsieur	Jean-Marc	GOARNISSON	CD29, SEA		
Monsieur	Yann	GOUEZ	SEBL		X
Monsieur	Guillaume	HOEFFLER	DDTM, SEB		
Madame	Valérie	HORYNIECKI	SEBL	X	
Madame	Marie	KOPP	SEBL	X	
Madame	Charlotte	MELIN	SUEZ	X	
Monsieur	Sébastien	MERCELLE	SEBL	X	
Madame	Sandrine	OLLIVIER	Conseiller aux décideurs Locaux - DGFIP		X
Monsieur	Christophe	ROSSO	SUEZ		
Monsieur	David	LE SCANF	SUEZ	X	
Monsieur	Francis	TAILLEBEAU	SUEZ	X	
Monsieur	Patrice	UGUEN	SUEZ	X	
		20		11	5